

LE PROCESSUS DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

L'association APSR a été créée en 2002 par deux inspecteurs de la sécurité routière, IDSR, Mr Patrice MONE et un major retraité de la police, Mr Albert PARMENTIER, directeur général bénévole. L'auto-école sociale est basée sur Douai, avec une antenne à Rieulay.

Nous mettons en œuvre des actions particulières liées à la mobilité mais exclusivement à destination des personnes en difficultés face à l'emploi et exclues durablement du marché du travail. Ainsi, nos actions sont exclusives envers les personnes qui, de par leurs difficultés sociales et professionnelles, ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens financiers de s'adresser à des auto-écoles classiques.

L'APSR intervient majoritairement sur des quartiers en difficultés classés Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ainsi que les personnes allocataires du RSA, et accompagnent les personnes vers les acquisitions théoriques et pratiques du permis de conduire.

Depuis sa création, l'APSR travaille en collaboration avec des partenaires financeurs (Communauté d'Agglomérations (Cœur d'Ostrevent et Douaisis Agglo), Département du Nord, etc) et des partenaires prescripteurs (Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, etc).

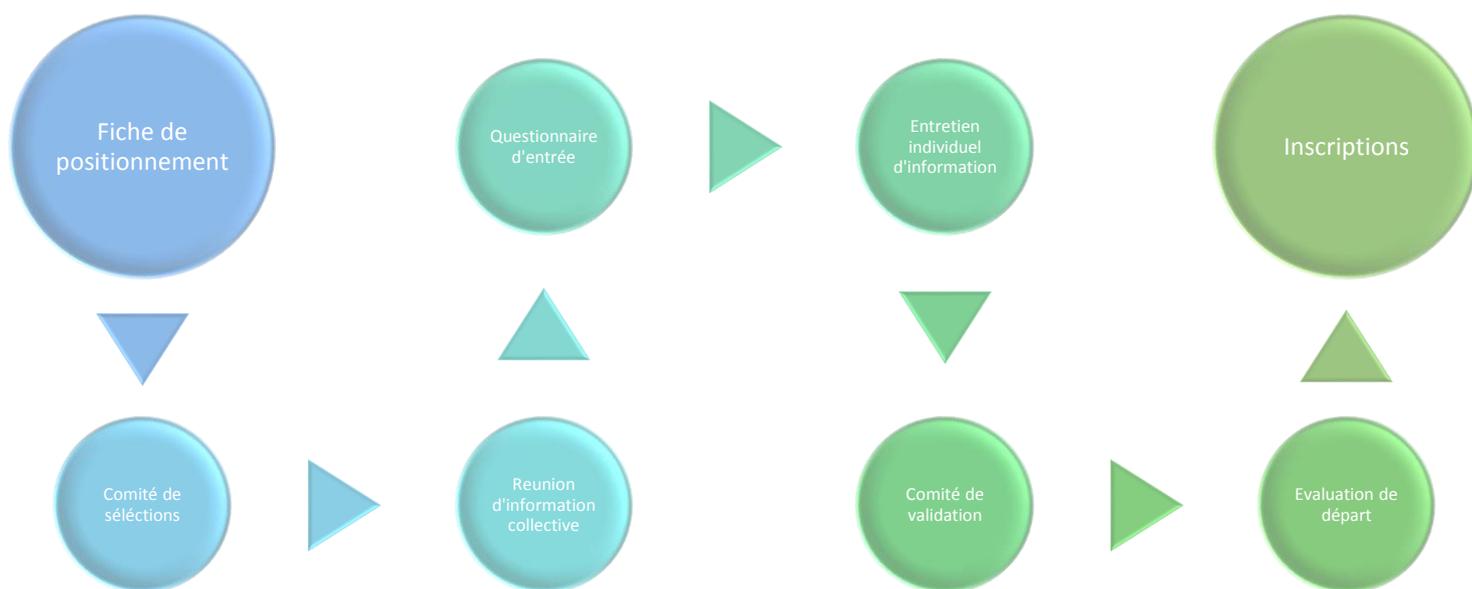
Les partenaires prescripteurs nous prescrivent, envoient et positionnent les élèves. Ce travail s'effectue à partir d'**une fiche de positionnement** qui est remplie, signée et cachetée par le prescripteur (*cf. annexe 2.2 Fiche de positionnement exemple*). L'APSR reçoit les fiches de positionnement et les classent dans un fichier Excel. En fonction des actions de financement et après la date butoir de dépôt des positionnements, les fiches sont étudiées et sélectionnées en fonction du projet professionnel et de la motivation des élèves : cela s'appelle **un comité de sélection**.

Les futurs bénéficiaires sont alors invités à participer à **une réunion d'information collective** (RIC) où nous présentons l'APSR : qui sommes-nous ? comment on se forme au permis de conduire à l'APSR ? Sur quoi intervient l'accompagnement renforcé ? Ces réunions sont animées par l'Assistante Pédagogique et Sociale en charge de l'action. **Un questionnaire d'entrée** est distribué afin d'évaluer dans un premier temps, la motivation des élèves, ainsi que les compétences et difficultés liée à la compréhension et au code de la route. Le questionnaire d'entrée a été rédigé en adéquation avec l'équipe APSR et les partenaires financeurs (*cf. annexe 2.2 Questionnaire d'entrée*). Pour clôturer ces RIC, nous planifions en fonction des disponibilités des élèves et des assistantes pédagogiques et sociales les premiers **entretiens individualisés**. Ces rendez-vous permettent de déterminer plus en détail la capacité d'apprentissage, la capacité financière, le projet professionnel et la motivation des élèves.

Le protocole de positionnement continue avec **le comité de validation**. L'APSR et les partenaires financeurs étudient et valident les dossiers qui répondent aux critères des

actions. Les élèves sont invités à participer à **une semaine de formation** et d'accompagnement renforcé au code de la route. L'assistante pédagogique et sociale et l'élève fixent, durant la semaine de formation, un deuxième entretien individuel pour effectuer **l'évaluation de départ** sur le simulateur OSCAR qui permettra d'établir son dossier d'**inscription** et son dossier de suivi interne à l'auto-école sociale. (*cf. Processus d'inscription*), (*cf. annexe 2.2 Évaluation de départ*).

Schéma – Processus d'inscription



LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

L'auto-école sociale APSR a fait l'acquisition d'un véhicule hybride à boîte automatique en 2019. Le véhicule est équipé des dispositifs permettant la formation au permis de conduire des personnes à mobilités réduites : en déficience intellectuelle (les maladies DYS, troubles cognitifs, etc), en déficience motrice de naissance ou suite à un accident (paraplégie, hémiplégié, handicap membre supérieur/inférieur droite/gauche, etc.).

Suite à de nombreuses demandes, nous avons constaté que sur les communes du Douaisis, il n'y avait aucun établissement d'enseignement à la conduite qui proposait des formations aux personnes à mobilité réduite. Devant ce constat, nous avons fait une demande d'aide financière au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée du Douaisis (SICAEI) pour l'achat d'un véhicule à boîte automatique aménagé. Les

aménagements nécessaires pour l'accès des personnes handicapées (salle de cours, bureau, toilettes) ont été réalisés et financés par l'APSR.

En ce qui concerne la formation au permis de conduire, le processus d'inscription et d'évaluation diffère un peu.

L'utilisation de la fiche de positionnement reste un élément obligatoire dans le cadre d'une inscription sans aide financière. Cependant, nous travaillons en partenariat avec le Département du Nord qui a financé 30 bourses aux permis pour des personnes en situation de handicap. Dans ce cas, l'avis médical du médecin généraliste ou l'attestation de reconnaissance handicapé peut remplacer la fiche de positionnement. Une fois la réception de l'un de ces documents, nous rencontrons l'élève pour faire connaissance, lui expliquer notre mode de fonctionnement et les démarches à entreprendre pour avoir accès à la formation au permis de conduire.

Les démarches sont les suivantes. L'élève doit réaliser une visite médicale par un médecin agréé sous-préfecture ou passer devant la commission médicale afin de pouvoir contrôler son aptitude physique, cognitive et sensorielle à conduire une voiture. Suite à cela, nous réalisons une évaluation de départ sur véhicule afin d'évaluer la capacité à maîtriser les règles du code de la route et à réagir aux diverses situations lors de la conduite.

Ensuite, nous pouvons alors procéder à l'inscription et adapter notre pédagogie en fonction des aptitudes de l'élève en situation de handicap.

À savoir, durant la formation pratique aux permis de conduire, nous proposons d'accompagner nos élèves à la présentation et régularisation des équipements devant un inspecteur au Centre des Permis de conduire de Lezennes. Ce passage étant obligatoire pour l'acquisition ou le renouvellement du permis de conduire.

L'association APSR est composée d'un Directeur Général bénévole, d'une Directrice auto-école, de deux assistantes pédagogiques et sociales, d'une agent d'accueil et de trois enseignants de la conduite.

Afin d'adapter nos formations, la direction a désigné dès l'achat du véhicule aménagé, une assistante pédagogique et sociale (Mme Julie Caron) et un enseignant de la conduite (Mr Emmanuel Rura), en charge des positionnements et des actions liées au handicap. Cela permet d'individualiser et surtout d'accompagner chacun de nos élèves. (*cf. annexe 4.2 Affichage équipe APSR*). Emmanuel Rura a suivi un stage d'immersion auprès des responsables du Centre de rééducation l'Espoir à Hellemmes avec pour objectif de comprendre comment nous pouvons accompagner et améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap.